

**Conseil économique et social**Distr.: Générale
9 février 2007Français
Original: Anglais**Commission des stupéfiants**

Cinquantième session

Vienne, 12-16 mars 2007

Point 9 de l'ordre du jour provisoire*

Renforcement du programme contre la drogue de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime ainsi que du rôle de la Commission des stupéfiants en sa qualité d'organe directeur du programme**Commission pour la prévention du crime et la justice pénale**

Seizième session

Vienne, 23-27 avril 2007

Point 7 de l'ordre du jour provisoire**

Renforcement du programme contre le crime de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et du rôle de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale en tant qu'organe directeur du programme, y compris les questions administratives, budgétaires et de gestion stratégique**Stratégie de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime pour le période 2008-2011****Note du Secrétaire***Résumé*

Cette stratégie à moyen terme a été élaborée en réponse à la résolution 48/14 de la Commission des stupéfiants dans laquelle cette dernière demande instamment à l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime de continuer à concevoir une stratégie globale en consultation avec les États Membres. Pendant la période intersessions précédant la cinquantième session de la Commission des stupéfiants et la seizième session de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale, l'Office a engagé un processus de consultation avec les États Membres, des organisations intergouvernementales, des organisations non gouvernementales et d'autres acteurs et fait des présentations et participé à des discussions aux réunions intersessions de la Commission des stupéfiants et de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale. Sur cette base, le Président de la Commission des stupéfiants a examiné la question aux première et deuxième

* E/CN.7/2007/1.

** E/CN.15/2007/1.



réunions intersessions de la Commission des stupéfiants, et des discussions parallèles ont eu lieu aux réunions intersessions de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale. À la suite de ces discussions, les commissions ont décidé, aux réunions intersessions que chacune a tenues le 4 octobre 2006, de créer un groupe informel à composition non limitée d'Amis des Présidents de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale et de la Commission des stupéfiants pour continuer d'avoir des consultations sur cette question. À la première réunion, le Groupe a invité les deux présidents à préparer une version révisée de la stratégie à moyen terme de l'Office pour examen plus avant par le Groupe des Amis à sa deuxième réunion, prévue pour le 10 janvier 2007. Le 14 décembre 2006, les deux présidents ont distribué un projet révisé de stratégie à moyen terme aux missions permanentes accréditées auprès de l'Organisation des Nations Unies à Vienne comme base de discussion pour la réunion de janvier, qui devait examiner la stratégie à moyen terme et les mesures à prendre par les commissions à leurs prochaines sessions. Le Groupe des Amis des Présidents a tenu 16 réunions et il a approuvé le contenu de la stratégie à moyen terme à sa dernière réunion, le 8 février 2007.

I. Stratégie pour la période 2008-2011

La mission de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime est de contribuer à réaliser l'objectif de la sécurité et de la justice pour tous en rendant le monde plus sûr face à la criminalité, à la drogue et au terrorisme.

La présente stratégie traduit cette vision en un programme d'action. Elle se fonde sur les mandats existants de l'ONUDC et les lie à des résultats mais sans les modifier. Elle est le fruit de larges consultations avec tous les partenaires de l'Office.

Elle repose sur cinq postulats:

a) La criminalité, la drogue et le terrorisme sont des problèmes universels. Pour y répondre efficacement des mesures doivent être prises aux niveaux national, régional et international sur la base du principe de la responsabilité partagée;

b) L'ONU aide à définir ces réponses au niveau international; elle devient le dépositaire des instruments juridiques internationaux pertinents lorsqu'ils sont adoptés; elle facilite la coopération internationale; elle tient le monde informé de l'évolution du problème en question; et elle aide les États Membres, lorsqu'ils le demandent, à renforcer leur capacité nationale et à intégrer les normes multilatérales dans leur pratique nationale;

c) Une part importante des mandats de l'ONUDC consiste à faciliter la ratification et l'application des conventions internationales pertinentes sur la criminalité, la drogue et le terrorisme;

d) L'ONUDC possède un avantage comparatif pour contribuer, dans le respect de ses mandats, à cette réponse multilatérale, en offrant en particulier:

- Des services normatifs: faciliter l'application effective des instruments juridiques internationaux existants et leur transformation en normes mondiales et, si nécessaire, faciliter la négociation d'instruments juridiques internationaux
- Recherche et analyse
- Assistance technique: aider les États Membres, sur demande, pour la signature et la ratification des instruments juridiques internationaux pertinents et faciliter l'application de ces derniers. Fournir aux États Membres, sur demande, une assistance législative et favoriser le renforcement des capacités nationales, notamment dans le domaine des règles et normes multilatérales

e) Ces services doivent non seulement être en adéquation avec les efforts déployés à une plus vaste échelle par l'ONU en faveur de la paix, de la sécurité et du développement, mais également y contribuer.

La stratégie répond aux besoins suivants, exprimés par les nombreux partenaires de l'ONUDC:

➤ **Le besoin d'un financement plus stable, plus prévisible et suffisant.** Actuellement, sur les 135,9 millions de dollars des États-Unis que représente le budget annuel de l'ONUDC, 12 % (16,1 millions de dollars) proviennent du budget

ordinaire de l'ONU. Les 88 % restants proviennent de contributions volontaires des États Membres à deux fonds d'affectation spéciale distincts. La plupart de ces contributions sont réservées pour un emploi déterminé. Bien que leur augmentation témoigne de la confiance que les États Membres accordent à l'ONUDC, elle crée une situation financière instable et imprévisible, ce qui rend difficile de planifier, même un an à l'avance. L'ONUDC doit se développer pour répondre à une demande plus forte de ses services. Les ressources qui lui sont fournies devraient être à la mesure des mandats et des tâches qui lui sont confiés.

- **Compte tenu du très grand nombre de mandats, le besoin de concrétiser les résultats dans le cadre des mandats de l'ONUDC et conformément aux Règles de gestion financières et au Règlement financier de l'ONU et aux règles et règlements régissant la planification des programmes.**
- **Le besoin de trouver la bonne combinaison entre les fonctions normatives, analytiques et opérationnelles dans le cadre des mandats des programmes de l'ONUDC.** S'il est clair que l'Office doit remplir l'ensemble de ces trois fonctions, leur combinaison exacte dépendra du moment, du lieu et du problème particulier à traiter. En sa qualité de dépositaire des traités internationaux pertinents et compte tenu des compétences spécialisées dont il dispose, l'ONUDC a un avantage comparatif pour aider les États à traduire les engagements juridiques internationaux en règles et normes opérationnelles.
- **Le besoin de renforcer l'intégration horizontale.** Dans ses activités d'assistance technique l'ONUDC devrait, si nécessaire et conformément à ses mandats, tenir compte des relations entre la drogue, la criminalité et le terrorisme.
- **Le besoin d'équilibrer les compétences entre le siège et les bureaux extérieurs.** Renforcement des compétences et de la présence sur le terrain, en tenant dûment compte des activités de projet, notamment par des partenariats conclus avec d'autres organismes des Nations Unies, tout en maintenant des effectifs suffisants au Siège.
- **Le besoin de préciser les résultats à atteindre et les ressources nécessaires à cette fin, d'exécuter les programmes de manière efficace et d'atteindre ces résultats concrets.** Le budget biennal consolidé devrait devenir un véritable outil de planification et d'utilisation des ressources humaines et financières nécessaires pour une mise en œuvre efficace des programmes. L'ONUDC devrait être comptable des résultats et tous les États Membres devraient être en mesure de voir comment les fonds sont dépensés.

La stratégie à moyen terme de l'ONUDC pour la période 2008-2011 répond aux besoins décrits ci-dessus. Elle est une entreprise commune de tous les partenaires de l'ONUDC, tant pour sa formulation, qui est déjà faite, que pour sa mise en œuvre. Le moyen de s'assurer la participation de tous les partenaires dans la mise en œuvre est le budget biennal consolidé dans le strict respect des résolutions pertinentes de l'Assemblée générale, des Règles de gestion financière et du Règlement financier.

À l'appui de cette stratégie, qui se reflétera dans le cadre stratégique et le budget biennal consolidé, l'ONUDC élaborera un plan d'exécution en tant qu'outil de gestion interne, qui montrera:

- Comment chaque résultat concret spécifié dans la stratégie sera atteint
- Combien il coûtera
- Où chaque activité sera menée (pays, région, monde)
- Quels services en seront responsables
- Quels projets contribueront à sa réalisation
- Quels indicateurs de performance seront utilisés pour mesurer sa réalisation

Les mesures prises dans le cadre de cette stratégie contribueront à la protection et à l'autonomisation des plus vulnérables, en particulier des femmes et des enfants, et à protéger leurs vies, leurs moyens de subsistance et leur dignité¹.

II. Objectifs et résultats

L'ONUDDC se concentrera sur trois thèmes: état de droit, analyse des politiques et des tendances, et prévention, traitement, réinsertion et développement alternatif.

1. État de droit

L'état de droit, sans lequel il ne peut y avoir ni sécurité ni justice pour tous, est la pierre angulaire de l'action que mène l'ONUDDC, qui a aidé à l'élaboration des instruments internationaux relatifs aux drogues et à la criminalité. L'Office fait fonction de secrétariat et de gardien de ces conventions et protocoles, dont il est le dépositaire. La Stratégie antiterroriste mondiale, par laquelle les États Membres réitèrent leur condamnation du terrorisme sous toutes ses formes et manifestations quel qu'en soit son auteur, l'endroit où il frappe et ses motivations, a reconnu l'ONUDDC comme organisme chef de file pour la fourniture d'une assistance juridique en matière de prévention du terrorisme.

Objectifs principaux

- **Promouvoir, à la demande des États Membres, des réponses efficaces aux problèmes de la criminalité, de la drogue et du terrorisme en facilitant l'application des instruments juridiques internationaux pertinents**
- **Promouvoir, à la demande des États Membres, l'efficacité, l'équité et l'humanité des systèmes de justice pénale grâce à l'utilisation et l'application des règles et normes des Nations Unies en matière de prévention du crime et de justice pénale**

Domaine de résultat 1.1. Ratification et application des conventions et protocoles

1.1.1. Ratification universelle des conventions relatives au contrôle des drogues, de la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et des Protocoles s'y rapportant, de la

¹ Rien dans le présent document ne préjuge de l'acceptation de concepts qui n'ont pas encore été approuvés par l'Assemblée générale.

Convention des Nations Unies contre la corruption et des conventions et protocoles internationaux relatifs au terrorisme

- 1.1.2. Amélioration des capacités nationales pour l'adoption de textes de loi conformes aux conventions et protocoles mentionnés ci-dessus
- 1.1.3. Amélioration de la capacité des systèmes nationaux de justice pénale à appliquer les dispositions des conventions et protocoles mentionnés ci-dessus
- 1.1.4. Fourniture de services de qualité aux organes conventionnels et aux organes directeurs chargés des problèmes de drogues, de la criminalité et du terrorisme

Domaine de résultat 1.2. Coopération internationale en matière de justice pénale

- 1.2.1. Capacité accrue de coopération internationale dans la lutte contre la criminalité, la criminalité organisée, la corruption, le trafic de drogues et le terrorisme
- 1.2.2. Renforcement de l'aptitude des États Membres à mettre en place des régimes complets et efficaces de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, conformément aux résolutions pertinentes de l'Assemblée générale
- 1.2.3. Renforcement de l'aptitude des États Membres à mettre en place des régimes complets et efficaces de lutte contre le blanchiment d'argent lié à la criminalité organisée, au trafic de drogues et à la corruption
- 1.2.4. Capacité accrue de coopération internationale dans le recouvrement d'avoirs, l'entraide judiciaire, l'extradition et d'autres formes de coopération internationale conformément aux conventions et protocoles pertinents, et, si nécessaire et sur demande, à l'aide de traités et d'accords types
- 1.2.5. Meilleure connaissance des obstacles et des bonnes pratiques en matière d'application de la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et de la Convention des Nations Unies contre la corruption, en particulier des dispositions sur la coopération internationale
- 1.2.6. Moyens renforcés de coopération entre services de détection et de répression pour lutter contre la criminalité, la criminalité organisée, la corruption, le trafic de drogues, le détournement de précurseurs et le terrorisme
- 1.2.7. Capacité accrue d'agir efficacement en recourant à des techniques d'enquête spéciales pour la détection de la criminalité, de la criminalité organisée, de la corruption et du trafic de drogues, les enquêtes sur ces affaires et la poursuite des coupables
- 1.2.8. Capacité accrue de protection des témoins

Domaine de résultat 1.3. Systèmes de justice pénale plus accessibles, plus responsables et plus efficaces

- 1.3.1. Capacité accrue des États Membres, en particulier des États sortant d'un conflit ou en transition, d'adopter et de mettre en place des systèmes nationaux de justice pénale accessibles et responsables, conformément aux règles et normes internationales
- 1.3.2. Capacité accrue de faire face aux nouvelles formes de criminalité
- 1.3.3. Amélioration des capacités des systèmes nationaux de justice pénale à utiliser et appliquer les règles et normes pertinentes des Nations Unies en matière de prévention du crime et de justice pénale

Domaine de résultat 1.4. Prévention du terrorisme

- 1.4.1. Amélioration de la connaissance des conventions et des protocoles internationaux relatifs au terrorisme et des résolutions connexes de l'ONU
- 1.4.2. Renforcement de la capacité des États Membres à traiter les aspects juridiques de la lutte contre le terrorisme, comme cela figure dans la Stratégie antiterroriste mondiale de l'ONU adoptée par l'Assemblée générale
- 1.4.3. Connaissances et compétences juridiques accrues des États Membres en matière de prévention du terrorisme, notamment par l'organisation de programmes de formation, d'ateliers et de séminaires

2. Analyse des politiques et des tendances

Pour être efficaces, les politiques doivent reposer sur des informations précises. Pour évaluer les tendances, mettre en évidence les problèmes, tirer des enseignements et évaluer l'efficacité de l'action menée, procéder à une analyse des politiques et des tendances est essentiel. Les conclusions scientifiques et criminalistiques enrichissent ces analyses en leur fournissant une base d'informations précises dans des domaines spécifiques.

Il est nécessaire d'avoir des données de meilleure qualité et de renforcer les capacités de collecte des données des pays pour soutenir et renforcer les réponses de la communauté internationale à la criminalité et aux drogues illicites. On a davantage besoin, également, d'analyses juridiques de lutte contre le terrorisme pour mettre en œuvre l'assistance technique.

Objectif principal

Meilleure connaissance, en matière de drogues et de criminalité, des tendances thématiques et transsectorielles aux fins de la formulation d'une politique efficace, de l'apport d'une réponse opérationnelle et de l'évaluation de l'impact des mesures prises

Domaine de résultat 2.1. Analyse de la menace et du risque

- 2.1.1. Meilleure connaissance, par les États Membres et la communauté internationale, des tendances, notamment émergentes, en matière de drogues et de certains aspects de la criminalité
- 2.1.2. Capacité accrue des États Membres et de la communauté internationale à formuler des réponses stratégiques pour contrer les nouvelles tendances en matière de drogues et de criminalité

Domaine de résultat 2.2. Moyens scientifiques et criminalistiques

- 2.2.1. Renforcement des moyens scientifiques et criminalistiques des États Membres pour satisfaire aux normes internationalement acceptées
- 2.2.3. Utilisation accrue des informations scientifiques et des données de laboratoire, avec le soutien de l'ONUDC, à l'appui de la formulation des actions stratégiques et des politiques, et de la prise de décision

3. Prévention, traitement et réinsertion, et développement alternatif

La drogue, la criminalité et le terrorisme affectent la vie des individus et sont des obstacles majeurs au développement durable.

La lutte contre l'abus et la production illicite de drogues doit être une responsabilité partagée. La prévention, la réduction et l'élimination des cultures de drogues illicites sont indispensables pour parvenir à un développement durable et exigent des mesures spécifiques et des efforts accrus de tous les États Membres. À cet égard, le développement alternatif qui est une composante importante d'une stratégie équilibrée et globale de contrôle des drogues vise à créer les conditions favorables à l'application de cette stratégie, en contribuant de façon coordonnée à l'élimination de la pauvreté et, partant, à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.

Objectifs principaux

- **Réduire les opportunités d'activités ou de gains illicites et, dans ce sens, réduction de l'abus de drogues, de l'infection à VIH/sida (chez les usagers de drogues par injection, en milieu carcéral et parmi les victimes de la traite des êtres humains), de l'activité criminelle et de la victimisation, en accordant une attention particulière aux femmes et aux enfants, et diffusion d'informations et des pratiques efficaces dans ces domaines**
- **Mener des campagnes efficaces de prévention, de prise en charge et de réinsertion sociale des toxicomanes et des délinquants, et assistance aux victimes de la criminalité**

- **Encourager et renforcer la coopération internationale en se basant sur le principe de la responsabilité partagée en ce qui concerne le développement alternatif, y compris, le cas échéant, le développement alternatif préventif**

Domaine de résultats 3.1. Programmes de prévention axés sur la collectivité

- 3.1.1. Compréhension et utilisation accrues des règles et normes internationales relatives à la prévention du crime
- 3.1.2. Compréhension et utilisation accrues de stratégies (équilibrées) de réduction de l'offre et de la demande comme moyen de lutter contre le problème des drogues illicites
- 3.1.3. Création d'outils pour lutter contre la criminalité parmi les jeunes et les crimes violents, en particulier dans les communautés urbaines marginalisées
- 3.1.4. Développement des moyens nationaux de prévention de l'abus de drogues
- 3.1.5. Sensibilisation accrue des autorités compétentes, du public et des groupes vulnérables à la traite des êtres humains
- 3.1.6. Sensibilisation accrue des autorités compétentes et du public au fait que le trafic de migrants est une activité criminelle et qu'il fait courir de graves risques aux migrants
- 3.1.7. Capacité accrue des États Membres à élaborer des programmes de prévention des drogues et de la criminalité axés sur la collectivité et, dans ce contexte, accroître la coopération entre l'ONUSD et les entités compétentes de la société civile qui s'occupent de ces programmes, conformément aux conventions internationales pertinentes et dans le cadre des mandats de l'ONUSD

Domaine de résultats 3.2. Prévention de la corruption

- 3.2.1. Élaboration et mise en œuvre effectives par les États Membres de politiques de prévention de la corruption efficaces conformément à la Convention des Nations Unies contre la corruption, grâce au renforcement des moyens au niveau national
- 3.2.2. Accroître la capacité des États Membres à mettre en place des organes de prévention de la corruption indépendants et efficaces conformément à la Convention des Nations Unies contre la corruption
- 3.2.3. Meilleure sensibilisation, au niveau international, à la corruption et à ses effets négatifs, et reconnaissance plus large de la Convention des Nations Unies contre la corruption
- 3.2.4. Meilleure coopération entre l'ONUSD et les entités compétentes de la société civile, ainsi que les organisations bilatérales et multilatérales, pour contribuer à l'application de la Convention des Nations Unies contre la corruption

- 3.2.5. Amélioration de l'intégrité et de la transparence des systèmes de justice pénale dans le domaine de la prévention de la corruption grâce au renforcement des moyens au niveau national

Domaine de résultats 3.3. Prévention et prise en charge du VIH/sida (chez les usagers de drogues par injection, en milieu carcéral et parmi les victimes de la traite des êtres humains)

- 3.3.1. Amélioration de l'aptitude des États Membres à freiner la propagation du VIH/sida chez les usagers de drogues par injection conformément aux conventions internationales pertinentes et aux mandats de l'ONUSD
- 3.3.2. Amélioration de la capacité des États Membres à freiner la propagation du VIH/sida en milieu carcéral
- 3.3.3. Amélioration, en consultation avec les États Membres concernés, de la capacité des entités compétentes de la société civile à combattre le VIH/sida chez les usagers de drogues par injection et en milieu carcéral conformément aux conventions internationales pertinentes et dans le cadre des mandats de l'ONUSD

Domaine de résultats 3.4. Développement alternatif

- 3.4.1. Meilleure aptitude des États Membres à élaborer et à appliquer des programmes de développement alternatif durable, y compris, si nécessaire, des programmes de développement alternatif préventif, dans une perspective de développement plus large tendant à prévenir, réduire et éliminer la culture illicite du pavot à opium, du cocaïer et du cannabis
- 3.4.2. Sensibilisation et attention accrues à la question du développement alternatif, y compris, le cas échéant, aux programmes de développement alternatif préventif, parmi les organisations internationales, les institutions financières internationales et les réseaux de développement
- 3.4.3. Développement de partenariats entre l'ONUSD et les entités compétentes de la société civile et du secteur privé en vue de favoriser l'exécution par les États Membres d'activités en collaboration dans le domaine du développement alternatif, y compris lorsqu'il y a lieu à titre préventif

Domaine de résultats 3.5. Traitement et réadaptation des toxicomanes

- 3.5.1. Améliorer l'aptitude des États Membres à fournir des services de traitement et d'appui aux toxicomanes
- 3.5.2. Meilleure connaissance des services de traitement et de réadaptation pour les toxicomanes faisant abus de drogues de type nouveau et capacité accrue des États Membres à lutter contre l'abus de ces drogues
- 3.5.3. Amélioration du bien-être, de la réadaptation et de la réinsertion sociale des personnes ayant suivi un traitement pour dépendance aux drogues
- 3.5.4. Développement de partenariats avec les entités compétentes de la société civile pour aider les États Membres à offrir des services de traitement et de réadaptation conformément aux conventions internationales pertinentes

Domaine de résultat 3.6. Réforme pénitentiaire

- 3.6.1. Large application des règles et normes internationales relatives au traitement des détenus
- 3.6.2. Capacité accrue à appliquer les normes internationales relatives à l'administration et l'exploitation des établissements pénitentiaires
- 3.6.3. Capacité accrue à appliquer, lorsqu'il y a lieu, les règles et normes internationales relatives aux détournements, à la justice réparatrice et aux sanctions autres que la détention
- 3.6.4. Développement des partenariats avec les entités compétentes de la société civile en vue d'aider les États Membres à appliquer les règles et normes internationales conformément aux conventions internationales pertinentes et dans le cadre des mandats de l'ONUDC

Domaines de résultats 3.7. Justice pour mineurs

- 3.7.1. Capacité renforcée des États Membres à appliquer les règles et normes internationales relatives à la justice pour mineurs
- 3.7.2. Développement de partenariats avec les entités compétentes de la société civile en vue d'aider les États Membres à appliquer les règles et normes internationales relatives à la justice pour mineurs

Domaine de résultats 3.8. Assistance aux victimes

- 3.8.1. Application plus large des règles et normes internationales relatives au traitement des victimes de la criminalité
- 3.8.2. Capacité renforcée des États Membres à mettre en œuvre des programmes d'assistance aux victimes à l'intention des groupes les plus vulnérables de la société, notamment les femmes et les enfants
- 3.8.3. Consolidation des partenariats entre l'ONUDC et les entités compétentes de la société civile visant à aider les États Membres à mieux faire connaître les règles et normes existantes en matière d'aide aux victimes et leur application

III. Appui à la gestion

Conformément aux résolutions et décisions pertinentes de l'Assemblée générale, y compris celles relatives au processus de réforme de l'ONU, et aux règles et règlements de l'Organisation, la présente stratégie accorde une importance particulière à la gestion et à la budgétisation axées sur les résultats, et à l'obligation de rendre des comptes. Les mesures d'appui à la gestion suivantes se fondent sur des résolutions de l'Assemblée générale, notamment les résolutions 55/231 du 23 décembre 2000, 60/1 du 16 septembre 2005 et 60/257 et 60/260 du 8 mai 2006.

- Améliorer la gestion axée sur les résultats:
 - Faire en sorte que les ressources correspondent bien aux objectifs stratégiques

- Faire concorder les cycles de planification, de programmation et de budgétisation
- Renforcer en permanence le cadre de suivi et d'évaluation, en particulier la gestion du cycle des projets
- Améliorer l'aptitude à appliquer les enseignements de l'évaluation
- Assurer une gestion financière efficace et transparente:
 - Assurer une gestion financière efficace et transparente aux niveaux des projets et de l'organisation pour contribuer à l'efficacité globale de l'ONUSC
 - Améliorer l'analyse et les rapports financiers, y compris l'évaluation des risques
- Motiver le personnel:
 - Poursuivre la mise en œuvre de systèmes transparents, efficaces et équitables de recrutement et d'affectation pour soutenir une approche axée sur les résultats
 - Évaluer le personnel sur la base des résultats obtenus et des valeurs et compétences requises qui ont été démontrées
 - Veiller attentivement à recruter le personnel sur une base géographique aussi large que possible
- Développer les partenariats stratégiques:
 - Approfondir et élargir les partenariats y compris, le cas échéant, avec des entités concernées de la société civile et avec le secteur privé pour créer des synergies opérationnelles et générer un effet multiplicateur dans la promotion de bonnes pratiques et l'obtention des résultats convenus
 - Mobiliser des ressources efficacement en élargissant la base de ressources par le biais de la coordination avec les partenaires de développement et d'initiatives comme le Fonds des Nations Unies pour la sécurité humaine
- Renforcer les capacités sur le terrain:
 - Renforcer l'expertise et la présence sur le terrain, en tenant dûment compte des activités de projet, par le biais notamment de différents arrangements de partenariat avec d'autres organismes des Nations Unies, tout en conservant un niveau d'effectifs optimal au Siège
 - Intégrer, le cas échéant, des capacités de l'ONUSC sur le terrain dans les équipes des Nations Unies dans les pays
 - Exécuter des projets d'assistance technique conformément aux priorités nationales et régionales dans le cadre de la présente stratégie et en consultation avec les États Membres et les autres partenaires de développement concernés
 - Promouvoir l'appropriation de l'assistance technique par les pays

- Tenir des consultations avec les États Membres concernés sur la présence de bureaux extérieurs, après examen des exigences en matière de planification, de programmation et de budgétisation
 - Utiliser des technologies de l'information et de la communication innovantes:
 - Utiliser efficacement les technologies modernes de l'information à des fins de programmation, de gestion et de présentation des résultats
 - Accroître la visibilité de l'ONUSD auprès du public:
 - Renforcer la visibilité des réalisations de l'ONUSD auprès du grand public, de même qu'auprès du monde spécialisé des décideurs, des praticiens et des analystes/chercheurs
 - Utiliser efficacement les technologies classiques et modernes de l'information et de la communication pour mieux faire connaître l'ONUSD
 - Rendre compte des progrès réalisés:
 - Présenter les progrès réalisés dans la mise en œuvre de la stratégie
-